

## Spécialités en cycle terminal :

On s'y attendait ! Tous les établissements ne pourront pas proposer l'ensemble des spécialités. Ainsi, certains établissements resteront profilés comme aujourd'hui : la « *cohérence* » des choix de spécialités ressemblera, gageons-le aux enseignements des actuelles séries.

En définitive, ce qui change c'est :

- une sélection accrue dès la seconde avec Parcoursup ;
- une spécialisation accrue avec le recentrage sur 2 spécialités en fin de 1<sup>ère</sup>.

La discrimination territoriale demeure. L'hypocrisie de la réforme n'est plus à démontrer.

## Nouvelle circulaire PP

La circulaire de 1993 définissant le rôle du/de la professeur.e principal.e dans les collèges et lycées est en cours de réécriture par le ministère. A la suite de la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » qui prévoit le transfert de l'information liée à l'orientation aux Régions et la fermeture de la plupart des 390 Centres d'Information, l'accueil des élèves et de leurs familles se réduira au jour de permanence de la ou du Psy-EN dans le collège.

Comment régler ce problème ? En faisant glisser ces missions exercées actuellement par des spécialistes de l'orientation vers les PP déjà surchargés et de les transformer en coach à tout faire ! La CGT Educ'action rappelle que la mission de PP ne peut être imposée.

Pour le lycée, la CGT Educ'action revendique un véritable rééquilibrage des trois voies du lycée (général, technologique et professionnel) dans la perspective de la mise en place d'un Lycée unique et polytechnique :

- ⇒ un cursus unifié et complet avec des options d'approfondissement ;
- ⇒ un enseignement qui fasse part égale aux enseignements scientifiques, artistiques, professionnels et aux humanités ;
- ⇒ des effectifs par classes à 24 élèves maximum (15 en Éducation Prioritaire) ;
- ⇒ des moyens spécifiques et fléchés par un cadrage national pour des dédoublements, travaux de groupes, projets, etc.

## Pour les personnels de lycée :

- ⇒ un temps de service réduit pour les enseignant-es ;
- ⇒ 2 heures de concertation intégrées dans le temps de service et laissées à la libre organisation des personnels ;
- ⇒ des augmentations de salaires (400 € pour tou-tes et une hausse de la valeur du point d'indice) ;
- ⇒ un déroulement de carrière amélioré, au même rythme pour tou-tes, déconnecté de l'évaluation.

## Pour une évolution du fonctionnement des établissements :

- ⇒ une réduction de la taille des établissements ;
- ⇒ un lycée, véritable lieu de vie pour personnels et élèves ;
- ⇒ les cadres d'une vraie démocratie lycéenne.

**Mais aussi, parce que la difficulté ne s'arrête pas à la fin du collège... une véritable politique d'Éducation Prioritaire pour les lycées.**

## Non à la fusion des académies

Le gouvernement a annoncé, à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le regroupement des académies, pour n'en faire que 13. Le but est d'augmenter le rôle de « *méga académies régionales* », renforçant ainsi la régionalisation de l'Éducation. Le rôle du ministère se limiterait alors à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions. Les conséquences en termes de fermetures d'établissements ainsi que sur les conditions de travail, ne peuvent qu'inquiéter !

Pour la défense des services publics, du système de retraite par répartition et une vraie augmentation de salaire,

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 9 OCTOBRE**